

Département des Ressources Humaines
Service Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2026 – 159

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IE n°3 BAP A-B-C-D non affecté est composé comme suit :

Présidente : Mme Patricia DUCHAMBON
IEHC - Inserm

Experts : M. David AUGEREAU
IEHC - Inserm

M. Hassan BOUKHADDAOUI
IR - Inserm

Mme Isabelle JAUSSENT
IR - Inserm

Mme Charlène LASGI
IECN - Inserm


M. Christophe ORVAIN
IEHC - Inserm

M. Niclas SETTERBLAD
IRHC - Inserm

**Membre des instances
d'évaluation** : M. Adrien LALOT
IEHC - Inserm

Fait à Paris, le 13 avril 2026
Pour le Président-Directeur Général,

Le Directeur des Ressources Humaines,


101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00 Nicolas PESNEL